

ACTE DE RENOUELEMENT DE CONCESSION

Concession n° 2/23/144

Le maire de la commune de Corbas,

Vu la demande présentée par Mme CARUSO Angélica domiciliée , à Limony (Ardèche), 34 place de l'Eglise et souhaitant obtenir le renouvellement de la concession n°2/23/144.

Il est accordé une concession quinzenaire au nom de Mme CARUSO Angélica à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de **renouvellement** pour une durée de quinze ans prenant effet le 16 mars 2024 et expirant le 16 mars 2039.

La concession est accordée moyennant la somme de cent Euros, qui a été versée au trésor public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 14 novembre 2024
Le Maire

